

## **Non au gel des avancements d'échelons et de grades !**

Dans la logique du traité budgétaire et de la politique d'austérité qui en découle, le Président de la République a réaffirmé l'objectif de dégager « *plus de 50 milliards d'euros* » d'économies supplémentaires entre 2015 et 2017, s'ajoutant aux 15 milliards d'économies programmés pour 2014.

Pour y arriver plusieurs pistes sont évoquées dont le gel de l'avancement. Autrement dit les prises d'échelons et de grades seraient suspendus, afin de dégager 2,4 milliards d'économies (en 2014 et en 2015) sur le dos des fonctionnaires, comme le préconisait le rapport de la Cour des comptes de juin 2013.

Cette mesure s'ajouterait aux 5 années de gel des salaires dans la fonction publique, la valeur du point d'indice est inchangée depuis 2010, et aux suppressions massives de postes (4 000 emplois supprimés dans les hôpitaux en 2013).

FO condamne fermement cette politique d'austérité qui inflige aux fonctionnaires une perte de pouvoir d'achat et une dégradation de leurs conditions de travail sans précédent.

Ces annonces qu'elles soient officielles ou officieuses constituent une véritable provocation en direction de celles et ceux qui consacrent leur activités professionnels à servir la république et ses concitoyens.

Depuis 2010, la perte de pouvoir d'achat s'élève à près de 10% !

3 ou agents territoriaux sur 4 et 1 sur 2 dans la fonction publique hospitalière sont rémunérés sur une grille de catégorie C. La majorité de ces collègues perçoivent le SMIC voir moins (temps partiel ou temps non complet). Les personnels de catégorie B débutent leur carrière au niveau du Smic et ceux de catégorie A à peine plus haut.

Il faut en finir avec cette politique d'austérité et Force Ouvrière exige la prise en compte des revendications suivantes :

- Augmentation des salaires et des pensions par une revalorisation immédiate de 5% de la valeur du point d'indice,
- 44 points d'indice pour tous (soit 200 €)
- Minimum de rémunération à 120% du SMIC
- Revalorisation des carrières et des grilles de rémunération.

C'est pourquoi la Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé appelle l'ensemble des personnels à participer massivement à la grève interprofessionnelle initiée par la confédération FO le mardi 18 mars 2014.

Le secrétariat fédéral

Paris, le 14 Février 2014